

CONTRAT DE CREDIT BAIL

La Société Générale de Leasing "SOGLEASE MAROC", ci-après dénommée "LE BAILLEUR", donne aux conditions particulières et générales ci-après au "LOCATAIRE", ci-après désigné qui accepte, les matériels décrits ci-après dont la commande est passée auprès des fournisseurs ci-après.

NUMERO DE CONTRAT	LOCATAIRE
088803	SOMALEV CRANES ET LOGISTICS 80 BD MOULAY SLIMANE AIN SEBAA CASABLANCA

CONDITIONS PARTICULIERES

LIEU D'UTILISATION	CASABLANCA	LIVRAISON PREVUE LE :	
02 VEHICULES TOYOTA YARIS HV DYNAMIQUE PLUS SV FP DU 03/04/2025	TOYOTA DU MAROC QI SIDI BRENOUSSI ZENATA KM 11,5 RTE DE MOHAMMEDIA 22000 CASABLANCA		
HT	368 260,00	TVA	70 830,00
		TTC	439 090,00

PRIX DES MATERIELS

HT	368 260,00	TVA	70 830,00	TTC	439 090,00
----	------------	-----	-----------	-----	------------

Les loyers et la valeur résiduelle (V.R.) seront calculés proportionnellement au montant de la facture des matériels financés, selon le barème ci-dessous déterminé sur la base de la facture proforma.

TERME AVANCE/FIN	Avance	DUREE DE LOCATION (EN MOIS)	36	V.R.	3 682,60
PERIODE (EN MOIS)	NOMBRE DE TERMES	MONTANT H.T. DE CHAQUE TERME	T.V.A DE CHAQUE TERME	MONTANT T.T.C. DE CHAQUE TERME	
		Loyer	Loyer	Loyer	
1	36	11 133,58	2 227,00	13 360,58	

	PERIODE (EN MOIS)	HT	TVA	TTC
Commission sur Dossier	1	1 666,67	333,33	2 000,00

Le loyer est calculé, à titre indicatif, sur la base du taux directeur en vigueur fixé par Bank Al Maghrib majoré d'une marge fixe. Toute variation du taux directeur pendant la période allant de la date d'établissement du contrat de crédit-bail jusqu'à la date de règlement du fournisseur, sera immédiatement répercuté sur les conditions financières du contrat. Le locataire déclare avoir été informé à ce sujet et accepte le principe de révision de loyer devant intervenir à la date de mise en force du contrat de crédit-bail sans nul besoin d'avenant et s'interdit de soulever toutes contestations ou réclamations à cet effet.

Le loyer définitif hors taxes sera fixé, pour toute la durée du contrat de crédit-bail, à la date du point du départ de la location et ce conformément aux conditions contractuelles.

Le montant des règlements effectués par le Bailleur à titre d'acompte, donnera lieu au prélèvement sur le compte bancaire du locataire des pré-loyers calculés sur la base du taux directeur en vigueur augmenté d'une marge fixe. Le locataire déclare accepter le même principe de révision sus visé pour les pré-loyers.

Le client a bien pris note des conditions générales du contrat et accepte toutes les clauses y afférentes.

LE LOCATAIRE (Cachet, nom et qualité du signataire)
(Cachet et signature précédés de la mention "Lu et approuvé")

LE BAILLEUR (cachet, nom et qualité du signataire)

SOGLEASE MAROC
374, Bd. Abdoumoumen - Casa
Tél: 05 22 43 88 70

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 140.000.000,00 Dhs

Adresse : 374, Boulevard Abdoumoumen Etage 1 LOTS MANAZYL MAYMOUN CASABLANCA - Maroc
Tél : 05.22.43.88.70 Fax : 05.22.23.98.01/02/03 E-mail : soglease.maroc@soglease.com
R.C. Casablanca 38123 - C.N.S.S. 01048421 - I.F. 01084725 - Taxe professionnelle : 37990277